

Communiqué de presse

Mardi 6 janvier 2026

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

Cette année, Saumur réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. Une partie des logements et des habitants seront recensés à partir du 15 janvier.

Comment ça se passe ?

A Saumur, le recensement de la population a lieu tous les ans. Chaque année, un échantillon différent de logements est recensé.

Si vous habitez un de ces logements, une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération.

Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Vous pouvez le reconnaître grâce à sa carte tricolore.

Suivez simplement les instructions qui sont indiquées dans la notice pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.



A Saumur, les personnes en charge du recensement sont Marie GEORGET (coordonnateur communal), Maëlle DUPONT, Carole BODAN (coordonnateur communal principal), Carolien ZAMAN, Ludovic ROBORG, Marie-Cécile DE LA TAILLE, Mickaël FRADIN et Mailys LEGUAY (coordonnateur communal).

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement de la population fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.le-recensement-et-moi.fr.

Contact presse Céline Marolleau
Ville de Saumur et Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
02 41 83 30 27 - relationspubliques@saumur.fr



Mairie de Saumur

Hôtel de Ville -CS 54030
49408 Saumur cedex
Tél. : 02 41 83 30 00
www.ville-saumur.fr